

Appendice  
(A. A.)

1845.

## R A P P O R T

Appendice  
(A. A.)

1845.

DU

## BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,

MONTRÉAL, DÉCEMBRE, 1844.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur, par les présentes, de m'acquitter du devoir que m'impose la loi, de fournir pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général et des autres Branches de la Législature, un Rapport sur l'état des différents Travaux Publics dans la Province, qui ont été poursuivis par ce Département pendant l'année qui vient de s'écouler. Dans ce Rapport, je me suis efforcé de comprendre autant de renseignements généraux et détaillés sur ces Travaux respectifs, qu'il en faut j'espère pour exposer correctement leur état présent aussi bien que les progrès faits depuis la date du dernier Rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre.

Le Parlement, dans sa dernière Session, n'ayant point ordonné de nouveaux Travaux, les devoirs de ce Département depuis cette époque jusqu'à la présente ont été pour ainsi dire réduits à la surveillance des Travaux précédemment sanctionnés par la Législature, au contrôle des Retours et des Toisés, à la liquidation des comptes, etc., et à des rapports journaliers pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, sur différents sujets référés à ce Bureau.

Cependant, en addition à ces devoirs qui étaient ceux d'ordinaire, ce Département fut requis de préparer des Bâtiments convenables pour la réception des diverses Branches de la Législature, pour celle de Son Excellence le Gouverneur-Général, ainsi que pour celle des différents Départements Publics; le tout devenu nécessaire à raison de la translation du Siège du Gouvernement dans cette ville. La destruction de la Cour de ce District par un incendiaire, a aussi imposé à ce Département l'obligation de préparer un édifice convenable pour la tenue des différents Cours, et pour les Bureaux des différents Officiers dépendant d'icelles.

Je me suis efforcé de restreindre autant que possible toutes ces dépenses extraordinaires, et un état des différentes sommes dépensées sera donné ci-après sous chaque chef respectif.

Je fus obligé dans mon Rapport précédent, à raison de ce que c'était le premier soumis depuis le commencement des Travaux considérables auxquels il était pourvu par la 4e et 5e Victoria chap. 28, d'expliquer différents points d'une nature générale liés avec ces Travaux et leur exécution projetée, auxquels l'on sentira qu'il ne m'est pas nécessaire de faire allusion maintenant; je crois cependant qu'il est de mon devoir de mentionner quelques-uns de ceux sur lesquels on n'en est encore venu à aucune décision, quoiqu'il serait désirable suivant moi, que des dispositions Législatives immédiates interviennent.

Nonobstant les précautions nombreuses et inusitées qui ont été prises avec la sanction de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, dans le but de prévenir et d'apaiser les désordres et la violence qui s'étaient manifestés sur différents points des Travaux, où des masses d'ouvriers s'étaient rassemblés, il est beaucoup à regretter que ces précautions aient été sans effet ainsi qu'on le sait.

Dès le commencement, j'appréhendai que rien, si ce n'était la présence d'un Détachement Militaire dans le voisinage de chacun des grands Travaux, ne serait suffisant pour maintenir la paix. Le fait qu'il serait connu qu'il y avait un Détachement Militaire sur les lieux pour assister le Pouvoir Civil, serait je conclus en lui-même une garantie de l'ordre et de la paix.

Les efforts des Révérends Messrs. Falvy et McDonagh, et (depuis le commencement des Travaux au-dessous de Prescott,) ceux du Révérend M. Clarke et du Capt. Wetherall avec la Police sous ses ordres, ont été incessants, et ont sans doute contribué à prévenir des désordres fréquents; mais l'esprit d'insubordination qui existe malheureusement d'une manière si étendue parmi les travailleurs les a souvent portés à mépriser le contrôle moral des premiers, et à défier le pouvoir à la disposition du dernier.

L'expérience m'a convaincue que les causes assignées dans mon Rapport précédent, à l'existence de cet esprit d'agitation, dans les termes suivants, étaient véritables: "Que ces émeutes ont été simplement occasionnées par la réunion d'un grand nombre de travailleurs sur certains points, parmi plusieurs desquels existaient avant qu'ils fussent ainsi rassemblés des animosités nationales ou religieuses envenimées. En outre, le nombre d'hommes venu en ce Pays des Etats-Unis, où la suspension des Travaux Publics les avaient laissés sans emploi, a considérablement aggravé le mal, parcequ'il d'après leurs anciennes habitudes et leur vie irrégulière (errants d'un ouvrage à un autre,) ils étaient peu accoutumés à obéir aux lois et leur portaient peu de respect. Enfin la multitude d'hommes restés aux ouvrages en sus du nombre qui pouvait y être employé a contribué beaucoup à disposer les travailleurs au tumulte." J'ajouterai maintenant une nouvelle cause, savoir, le grand nombre d'armes à feu que possèdent les gens; et je suis persuadé qu'à moins d'une loi d'enregistrement des armes, que l'on exécuterait rigoureusement sur la ligne des Travaux Publics, avec pouvoir aux autorités compétentes de chercher et saisir les armes lorsqu'il serait jugé nécessaire, la tranquillité publique continuera d'être menacée dans le voisinage des travaux considérables.

Les précautions prises pour le maintien de la paix sur la ligne des travaux manquent de produire leur effet.

Nécessité d'une force militaire lorsqu'il y a un grand rassemblement d'hommes.

Inefficacité de l'influence morale de certains ministres catholiques, et du pouvoir de la Police sous le Capt. Wetherall.

Causes assignées dans le Rapport précédent à cet esprit d'insubordination, véritables.

La quantité d'armes à feu en la possession des travailleurs assignée comme une cause additionnelle. Nécessité d'une loi d'enregistrement des armes. Qui serait exécutée rigoureusement sur la ligne des travaux considérables.

Rapport requis par l'Actu.

Décrit l'état des travaux et les progrès faits depuis le dernier Rapport.

Devoirs ordinaires du département depuis le dernier Rapport.

Bâtiments pour objets publics préparés, la translation du Siège du Gouvernement à Montréal les rendant nécessaires.

Cour du District de Montréal détruite par un incendiaire.

L'ancienne Prison préparée pour la tenue des Cours.